

INTERVIEW DE FABIENNE GRÉBERT – RECOURS PNR

Lyon, le 07 septembre 2016



Fabienne Grébert est conseillère régionale en Auvergne Rhône-Alpes. Aux côtés des ses collègues du groupe RCES **Fatima Parret** et **Monique Cosson**, elle a déposé un recours contre la décision du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes qui annule la création du PNR des gorges et sources de l'Allier.

Pourquoi vous battre pour ce projet de Parc Naturel Régional ?

Fabienne Grébert : On se bat pour un territoire qui a fait un travail remarquable depuis plus de 5 ans et qui a mis en place une démarche de démocratie participative exemplaire: 2 régions impliquées, 2 départements, 65 communes adhérentes à la Charte... Et puis le territoire a besoin du Parc pour préserver ce site remarquable. Ce n'est pas un contrat de territoire porté essentiellement sur le développement d'investissements sans recherche de synergie, qui remplacera les ambitions de la Charte: garantir les grands équilibres naturels, favoriser la reconnaissance des hauts lieux paysagers du territoire, ...

Sur quelles bases attaquez vous cette délibération en justice ?

Fabienne Grébert : Ce ne sont pas les arguments qui manquent: vices de procédure, erreur manifeste d'appréciation, violation des principes de sécurité juridique et de confiance légitime, violation du principe de libre administration des collectivités territoriales, violation du principe selon lequel un acte administratif ne peut être adopté sous la contrainte. Nous avons beaucoup d'arguments à livrer à l'appréciation des juges; mais cette affaire nous donne une illustration de la façon dont Laurent Wauquiez s'arrange avec les règles démocratiques et sur le peu de reconnaissance qu'il accorde au travail des élus locaux.

Quelles sont les étapes de la procédure ?

Fabienne Grébert : Nous avons lancé un recours gracieux auprès de Laurent Wauquiez mais nous avons peu d'espoir d'être entendus. Il n'a pas répondu à un seul des 40 courriers que les membres du groupe lui ont envoyé depuis le début de son mandat. Pourquoi répondrait-il à celui là? Nous sommes donc obligés de lancer un recours contentieux auprès du tribunal administratif et là nous serons appelés à défendre nos arguments dans un an, deux ans, ... peut-être plus.

Pensez-vous gagner ? Que se passe t il si vous gagnez ?

Fabienne Grébert : Si nous le faisons, c'est que nous avons des chances de gagner. Mais tout dépendra aussi de la capacité des élus locaux à se mobiliser le cas échéant; je me mets à leur place; Ils ont besoin du Parc mais aussi ils ont aussi besoin de faire vivre des projets sur leur commune et de trouver des financements. Les menaces ont été on ne peut plus clair de la part de Laurent Wauquiez: s'il y a un parc, il n'y aura plus aucun financement d'investissement de la part de la Région sur votre territoire. Il est donc légitime que ce soit nous, les élus écologistes, citoyens et solidaires, qui portions le recours. Si nous gagnons, la délibération sera annulée; les conseils municipaux n'ayant pas annulé leur adhésion à la charte du Parc, rien ne s'opposera au classement du Parc par le Ministère de l'Environnement